

ORSINI
SITE DE OUARVILLE (28)



ANNEXE AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

PJ n°5
CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

DEKRA Industrial SAS
Activités QHSE Ouest
Pôle ATLANTIS
2 avenue François Arago
CS 10038
28008 CHARTRES

Tél. 02 37 28 63 07
Fax 02 37 35 06 09

Affaire n° : 52569720 / V1

Responsable de l'affaire
Frédéric GUILLOT

CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

1. - SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL ET TECHNIQUE

Le personnel de la société ORSINI sera qualifié pour la gestion, le fonctionnement, la logistique et la maintenance des différents équipements de l'entreprise.

L'organigramme est présenté en page suivante.

Les tâches et responsabilités relatives à l'environnement seront gérées par :

- les gérants : prise de décisions ;
- les membres de l'encadrement de proximité : respect des consignes, relais entre les gérants et le reste du personnel, identification des dysfonctionnements ;
- le reste du personnel : respect des consignes,
- des prestataires en cas de besoins.

Les salariés seront autorisés à utiliser les engins de manutention (CACES) et auront une autorisation de conduite en ce sens.

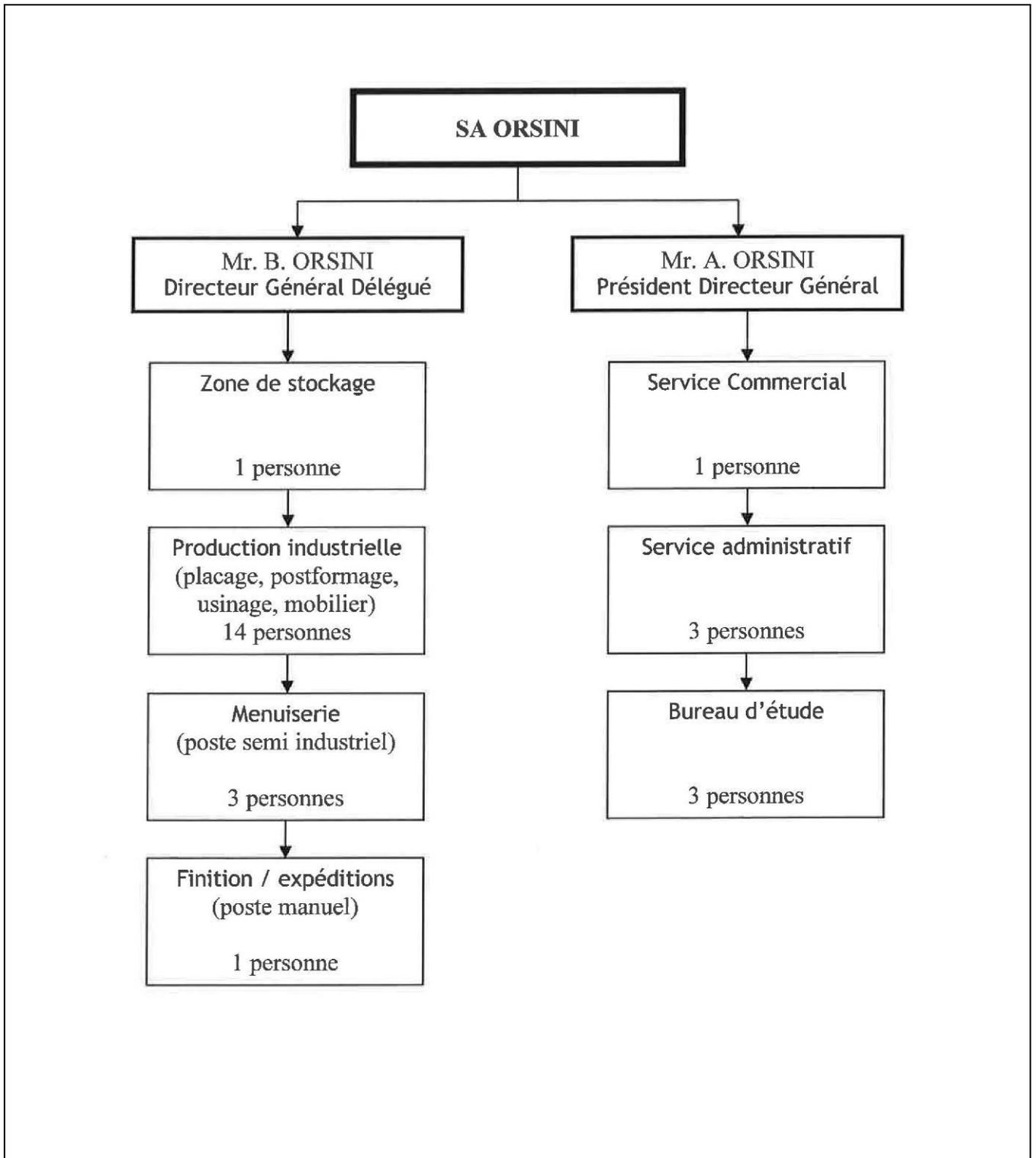
Le personnel disposera des certificats et qualifications requises. En outre, à l'embauche, chaque personne recevra une formation à l'exécution de sa tâche et sur la conduite à tenir en cas d'accident.

La formation à la sécurité a pour objet d'instruire le salarié sur les précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité et, le cas échéant, celle des autres personnes occupées dans l'établissement.

La maîtrise de la société ORSINI s'appuie tout autant sur un système formalisé de gestion de la qualité et sur les compétences des collaborateurs de l'entreprise.

La société ORSINI justifiera ainsi de ses capacités techniques à conduire ses installations dans le respect des intérêts visés à l'article L 511-1 du Code de l'environnement.





2. - SUR LE PLAN FINANCIER

La société ORSINI est propriétaire des bâtiments et du terrain qu'elle occupe route d'Edeville à Ouarville.

La société ORSINI est constituée en Société Anonyme au capital social de 240 000 € et a réalisé un chiffre d'affaires de 1 996 712 € en 2017.

	2015	2016	2017
Chiffre d'affaire €	2 006 763 €	2 237 557 €	1 996 712 €
Effectif du site industriel	27	26	27

Ces éléments, ainsi que la souscription de polices d'assurances auprès de la compagnie MMA permettent de justifier des capacités financières de la société ORSINI à faire face à ses responsabilités en cas de sinistre qui atteindrait l'environnement de l'entreprise.

L'attestation d'assurance responsabilité civile souscrite par la société ORSINI figure en pages suivantes.

Conformément au décret n° 2012-633 du 3 mai 2012 relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement, le calcul des garanties financières est devenue obligatoire pour certains établissements soumis à autorisation dont les rubriques sont listées en annexes 1 et 2 de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012.

Compte tenu que l'unique rubrique 2410 soumise à enregistrement n'est pas incluse dans l'arrêté ministériel, Il n'y a pas d'obligation pour l'établissement ORSINI de constituer des garanties financières.



ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que : SA ORSINI

a souscrit le contrat MMA n° 143 824 362

depuis le 01/07/2016 (prochaine échéance : 01/01/2019),

en qualité de propriétaire pour un bâtiment situé à l'adresse suivante : Route d'Edeville 28150 OUARVILLE

Ce contrat couvre le bâtiment contre les dommages matériels d'incendie, d'explosion et risques annexes, d'action de l'eau, de tempête, de grêle, du poids de la neige, des catastrophes naturelles et technologiques.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Luisant, le 28 avril 2018

L'assureur, par délégation, l'Agent Général,



L'ASSURANCE
DE VOUS SATISFAIRE

Agent Général Excl. MMA - SIREN : 504816273
4 Avenue Maurice Maunoury
28600 LUISANT
Tél. 02 37 36 62 48 Fax. 02 37 36 00 92
N°ORIAS-08043898-www.orias.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA
14 Boulevard Marie & Alexandre Oyon
72100 LE MANS

atteste garantir par police n° 143 822 540 :

SA ORSINI
ROUTE D'EDEVILLE
28150 OUARVILLE

Contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qui peut lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels subis par autrui et imputables à ses activités :

- Fabrication de meubles meublants

Les montants de garanties, soumis aux franchises prévues au contrat sont ceux figurant à l'annexe jointe à la présente.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, et ne saurait engager la compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Luisant, le 26 avril 2018



L'ASSURANCE
DE VOUS SATISFAIRE

Agent Général Exclusif MMA - SIREN : 504816273

4 Avenue Maurice Maunoury
28600 LUISANT

Tel. 02 37 36 62 48 Fax. 02 37 36 00 92

N°ORIAS 08043898 - www.orias.fr

TABLEAU DES GARANTIES
Police N° 143 822 540

Garanties	Montants garantis en euros
RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON* Montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des assurés* Tous dommages confondus (1) (2):	8 000 000 €
Dont : Dommages corporels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance à	8 000 000 €
Dommages matériels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	3 500 000 €
Vol par préposé	2 000 000 €
Dommages subis par les biens confiés*	100 000 €
Dommages immatériels* non consécutifs*	305 000 €
Atteintes à l'environnement* accidentelles* (3) (Montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance*)	305 000 €
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON* OU ACHEVEMENT DES TRAVAUX Montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance* et pour l'ensemble des assurés* Tous dommages confondus (2): Exportations aux USA et au CANADA exclues	2 000 000 €
Dont : Dommages matériels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	2 000 000 €
Dommages immatériels* non consécutifs*	305 000 €
<i>Frais de retrait* des produits livrés</i>	305 000 €
RECOURS ET DEFENSE PENALE	75 000 €

(1) : Les dommages corporels* résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont accordés sans limitation.

(2) : En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées

(3) : Sont exclus les dommages du fait ou à l'occasion de l'exploitation d'une installation classée soumise à autorisation au titre des articles L512-1 à L512-7 du Code de l'environnement.